

Règle de flexibilité¹

La règle de flexibilité permet aux projets de **dépasser jusqu'à 20 % (au niveau du projet) tout poste budgétaire et tout work package du budget approuvé sans devoir soumettre une demande d'approbation à l'AG/le SC**. Le dépassement des dépenses doit être compensé par une réduction des dépenses dans les autres postes budgétaires/work packages.

Limitations :

- Le budget total du projet ne peut pas être augmenté.
- Le budget total d'un partenaire ne peut pas être augmenté.
- Le WP Management ne peut pas être augmenté.

Les postes budgétaires et les work packages des partenaires individuels ne sont pas suivis en tant que tels par le programme. Cela signifie que les partenaires peuvent dépasser leurs postes budgétaires ou leurs work packages ou rester en dessous de ceux-ci, à condition que toutes leurs activités soient mises en œuvre et que les postes budgétaires et les work packages *au niveau du projet* restent dans les limites de la flexibilité de 20 % décrite ci-dessus. Les projets devront convenir en interne de la manière dont ils appliquent cette règle de flexibilité. Le chef de file conserve la vue d'ensemble/la responsabilité.

Le projet est toujours engagé à se réaliser comme prévu dans le formulaire de demande en termes d'objectifs, d'activités et de résultats. La règle de flexibilité budgétaire donne simplement au partenariat la possibilité de gérer avec plus de souplesse les variations normales qui se produisent entre la planification budgétaire et les coûts réels de la mise en œuvre.

Le programme veillera à ce que la limite de 20 % au niveau du projet ne soit pas dépassée lorsqu'un rapport est soumis. Si la limite est dépassée, le rapport de projet sera retourné au chef de file pour déduire les montants excessifs. Dans ce cas, le projet peut encore introduire une demande de modification majeure.

En bref:

- Le chef de file contrôle l'application de la règle de flexibilité.
- Les projets conviennent en interne de la manière d'appliquer la règle de flexibilité.
- Pour simplifier, nous recommandons aux projets d'appliquer la règle de flexibilité au niveau des partenaires (par exemple, pour permettre aux partenaires de dépasser jusqu'à 20 % tout poste budgétaire/work package, tant que cela est compensé par une réduction des dépenses dans les autres postes budgétaires/work packages). Vous pouvez également prendre d'autres dispositions.
- Les partenaires restent responsables de surveiller leur propre budget dépensé.

¹ Remarque: L'introduction de la règle de flexibilité signifie qu'il n'y aura plus de «modifications mineures» pour les modifications de budget mineures. Le programme mettra à jour les directives sur les modifications du projet en conséquence.